

Fiscalité

1^{er} Janvier 2011, évolution du PASS, du forfait social

Le forfait social passe à 6 %

Le forfait social est calculé sur les éléments de rémunérations exclus de l'assiette de cotisation de la Sécurité Sociale et est prélevé sur les éléments suivants :

- sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation,
- abondement résultant de l'épargne par les salariés sur les PEE et les PERCO,
- contributions des employeurs au financement des régimes de retraite supplémentaire.

Le nouveau Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS)

Pour 2011, le PASS est porté à **35 352 €** (JO du 28 novembre 2010).

Des impacts sur les dispositifs

- Abondement.

PEE : 8 % du PASS soit **2 828,16 €**) Cumul PEE + PERCO
PERCO : 16 % du PASS soit **5 656,32 €**) = 8 484,48 €

- Plafond individuel (par an et par salarié) :

Intéressement : ½ PASS soit 17 676 €

Participation : ¾ de PASS soit 26 514 €

Pour les conjoints collaborateurs et associés dans le cadre de versement dans un plan d'épargne : 25 % du PASS soit 8 838 €

Les prélèvements sociaux - Rappel

- **CSG** : Contribution Sociale Généralisée

- 7,5 % sur les revenus d'activité,
- 8,2 % sur les revenus du patrimoine et des placements (plus-values de l'épargne constituée).

- **CRDS** : Contribution à la Réduction de la Dette Sociale

- 0,5 % sur les revenus du patrimoine et des placements.

- **Prélèvement social** : 2,2 % auquel s'ajoute une taxe additionnelle de **0,3 %** de Contribution Solidarité Autonomie.

- **Prélèvement RSA (Revenu de Solidarité Active)** : **1,1 %**.

A compter du 1^{er} janvier 2011, à la sortie, les avoirs disponibles ou débloqués par anticipation seront ainsi soumis à 12,3 % de prélèvements sociaux.

Les éléments d'information ci-dessus ne sauraient se substituer à l'information personnalisée délivrée par courrier auprès de chaque porteur de parts. Ils ne constituent qu'un complément à vocation purement pédagogique et non réglementaire.

Les informations contenues dans ce document sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables.

Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation.

Société Générale Gestion décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.

Société Générale Gestion

Siège social : 90 bld Pasteur 75015 Paris
Société Anonyme au capital de 567 034 094
EUR - 491 910 691 RCS Paris.
Société de Gestion de Portefeuille agréée
par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)
n° GP 09000020.

societegeneralegestion.fr